

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 10 juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Plan climat - Etat d'avancement de la démarche

Suite à l'acceptation du préavis n° 2021/08, la Municipalité et l'administration communale se sont engagées activement dans l'élaboration dudit Plan climat. Un bureau spécialisé a été mandaté en juin 2021 afin de créer cette nouvelle politique climatique communale, en collaboration étroite avec la déléguée au développement durable jusqu'à son départ en novembre 2021 et, dès janvier 2022 avec le nouveau délégué au plan climat et à la durabilité.

Un groupe de travail représentant l'ensemble des Services de l'administration communale a été constitué dès septembre 2021 et s'est déjà réuni à huit reprises pour élaborer les stratégies primordiales qui permettront de répondre aux enjeux climatiques à l'échelle d'Ecublens, à savoir l'adaptation du territoire et l'atténuation des émissions de CO₂ locales et importées. Près de 300 actions concrètes ont été analysées par le groupe de travail et sont actuellement en cours de cadrage afin de les adapter concrètement à la situation spécifique d'Ecublens. Le travail effectué par ce groupe s'appuie et s'enrichit des politiques parallèles, comme le Plan Directeur intercommunal de l'Ouest-Lausannois (PDi-OL), le Plan Canopée, le Plan d'affectation communal (PACom), le Plan lumière ou encore les analyses de vulnérabilités à l'échelle du District.

En parallèle, un bureau spécialisé dans la quantification des émissions carbone a été mandaté dans le but d'analyser ces émissions et de fournir un bilan carbone complet du territoire. Cette étape, primordiale, permet de connaître la situation actuelle de la Commune afin de chiffrer concrètement les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs communaux, cantonaux, nationaux et internationaux aux horizons 2030 et 2050.

Sachant que le personnel de la Ville n'a pas la même compréhension et reconnaissance de l'urgence climatique, les mécanismes des changements climatiques leur ont été présentés - ainsi qu'à la Municipalité - à travers l'outil pédagogique de la Fresque du climat. Cette étape a permis d'initier une culture de la durabilité au sein des différents Services de l'administration et de faire participer l'ensemble du personnel à l'élaboration des actions du Plan climat, à l'instar de ce que le Conseil communal a effectué en février 2022. Bien que l'instauration d'une telle culture se fasse dans le temps, elle porte déjà ses fruits : plusieurs employées communales et employés communaux ont intégré de leur propre chef des aspects de durabilité dans leurs projets en cours.

Par ailleurs, plusieurs démarches participatives sont élaborées afin de fédérer le plus de monde possible autour de ce projet de société. Elles visent à la fois les associations et groupes d'intérêts divers, liés à la vie écublanaise, ainsi que la population. Pour ce faire, une plateforme participative sera mise à disposition de mi-juin à fin août et présentée durant le Festival de la transition qui se tiendra sur la place du Pontet, le samedi 11 juin 2022, de 10 h. à 16 h. Cette plateforme permettra à la population de discuter et d'échanger sur les actions proposées et de soumettre de nouvelles actions pour leur ville.

La période estivale fournira également à la Ville l'opportunité d'intégrer un groupe de travail cantonal relatif à de nouveaux outils d'évaluation de projets sous l'angle de

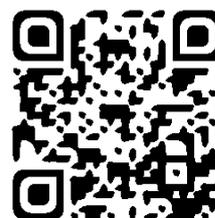
l'Agenda 2030, ainsi que d'intégrer les données pertinentes délivrées par les derniers rapports du GIEC.

Aussi, un bureau de design a été mandaté afin de créer la ligne graphique du Plan climat communal d'Ecublens. Une identité visuelle forte et unique, couplée aux démarches participatives, s'inscrit en plein dans la volonté municipale de communication, de mobilisation et de participation.

A ce stade, le travail effectué s'articule autour des enjeux d'atténuation, d'adaptation et de documentation. Il est prévu que l'ensemble des travaux actuellement en cours se terminent dans le courant de l'automne 2022, ce qui permettra à la Municipalité de présenter un préavis sur le Plan climat communal lors de la séance du Conseil communal du 23 février 2023. Il contiendra un état des lieux détaillé de la situation d'Ecublens, ainsi qu'une stratégie pour la Ville dans laquelle la population souhaitera vivre en 2030 et 2050, ainsi qu'un programme d'actions concrètes calibrées au territoire.



La Municipalité a également le plaisir de convier les membres du Conseil communal à la Semaine de la transition qui se tiendra du mardi 7 au vendredi 10 juin 2022, et en particulier au Festival de la transition, le 11 juin 2022, durant lequel le Plan climat en cours de réalisation et la plateforme participative seront présentés à la population. Le détail du programme est d'ores et déjà disponible en scannant ce QR code :



2) Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Sébastien Süess du 11 juin 2020 concernant le réseau de points d'eau dans les parcs publics

Suite à la séance du Conseil communal du 11 juin 2020, et au vœu déposé par M. le Conseiller communal Sébastien Süess, la Municipalité a chargé le Service des travaux publics et de l'environnement (STPE) d'étudier les possibilités pour compléter les points d'eau déjà existants dans les parcs et les places de jeux. Dès lors, voici les points d'eau déjà disponibles :

- fontaine avec robinet poussoir au terrain multisport du collège d'Epenex ;
- robinet à la place de jeux des Esserts ;
- douche et robinet poussoir au terrain de beach-Volley des Esserts ;
- buvette et robinets au centre sportif du Croset (momentanément hors service, car en travaux) ;
- édicule au cimetière ;
- 6 bassins avec un robinet à l'intérieur du cimetière ;
- fontaine avec robinet poussoir à la place de jeux au Centre socio-culturel ;
- fontaine à la grange de Mon Repos ;
- fontaine au parc de Mon Repos ;
- fontaine à la rue de Bassenges ;
- fontaine à la place du Motty ;
- fontaine couverte à Bassenges ;
- fontaine au chemin de Ruchoz ;
- fontaine à la rue du Villars ;
- fontaine à la route du Bois ;
- fontaine à Renges ;
- fontaine au four de Renges (eau non potable car non contrôlée).

D'autres points d'eau peuvent être aménagés moyennant des travaux de génie civil dans le but d'amener l'eau potable et/ou d'installer une fontaine.

Au vu des montants nécessaires pour les travaux, la Municipalité a décidé :

- d'installer des points d'eau au parc de Veilloud, à la place de jeux de la Coquerellaz, ainsi qu'à l'extérieur de l'édicule public (terrain en dur) à la route du Bois et de prévoir les montants nécessaires au budget 2023 ou de les solliciter par préavis ;
- de renoncer à installer un point d'eau au parc Mont Souplia en raison des coûts nécessaires, plus de Fr. 200'000.-.

3) Mesures d'accueil et d'intégration des réfugiés d'Ukraine

En raison du conflit en Ukraine, les personnes qui souhaitent entrer en Suisse avec une nationalité ou un permis de séjour ukrainien bénéficient d'un statut de réfugié (permis S). Ces personnes sont logées à court terme dans les centres d'accueil de la Confédération avant d'être assignées à un canton. Dans le Canton de Vaud, c'est l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) qui encadrent l'hébergement dans des centres et par des particuliers. Les Communes n'ont pour le moment aucune responsabilité formelle. Néanmoins, au vu des presque 50 réfugiés hébergés dans quelques 15 familles écublanaises, la Municipalité a pris le parti de proposer des mesures pour rendre la vie des familles ukrainiennes et de leurs hôtes la plus sereine possible.

Ainsi, une cellule de coordination interservices a été mise en place pour assurer une gestion transversale des actions au niveau communal. Une page a aussi été créée sur le site internet de la Ville pour communiquer sur les besoins des familles hôtes et des réfugiés, de même que sur les biens et services proposés par les sociétés locales et les particuliers (www.ecublens.ch/actualites/4603-conflit-en-ukraine-informations-utiles).

La recherche de personnes traductrices ou bénévoles et l'information sur les rencontres ou réunions proposées se font également par ce biais. Y figure par ailleurs une adresse

générale électronique ukraine@ecublens.ch pour centraliser toute question en lien avec les réfugiés d'Ukraine.

Enfin, un lieu de rencontre « café contact » à destination des familles hôtes et des réfugiés a été mis en place pour permettre l'établissement au fur et à mesure des besoins et demandes de ces deux populations. Trois rencontres ont déjà été organisées dans le Centre socioculturel depuis 27 avril 2022, lesquelles ont réuni au total plus de 60 personnes. Lieu d'échanges par excellence, les familles hôtes et ukrainiennes d'Ecublens peuvent ainsi y faire connaissance, rencontrer des membres de l'administration communale et entendre parler de la vie à Ecublens. Les « cafés contacts » ont lieu tous les mercredis matins sous la gestion de la Déléguée à l'intégration avec l'appui de deux bénévoles.

4) Octroi d'un prêt au Tennis Club Ecublens

Lors de sa séance du 9 mai 2022, la Municipalité a accordé un prêt de Fr. 50'000.- au Tennis Club Ecublens (TCE) conformément à la disposition n° 7 du préavis n° 2021/23 « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 ». L'objectif est de permettre au TCE de rembourser un ancien emprunt souscrit auprès d'une banque à des conditions peu favorables. Ce prêt a été octroyé pour une durée de cinq ans, au taux en vigueur le 17 février 2022, jour du dépôt de la demande, soit 0.19 % sans marge du prêteur. Il est amortissable à hauteur de Fr. 10'000.- chaque année.

La Municipalité